

L'an deux mille quatorze, le douze mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en présence de Roger KERAMBRUN, Maire.

PRESENTS : Roger KERAMBRUN, Maire; Claude CARPENTIER, Anne-Françoise PIEDALLU, Marie-Thérèse PRIGENT, Adjoint ; Michel MAGNE, Bruno DUVAL, Jean-François CORRE, Roland PATEZOUR, Jeannie MINDU, Bruno TARDY, Gilles HARSCOAT, Jacqueline DRONIOU.

POUVOIRS : néant

ABSENTS : Laëtitia CRAPIN, Pascal JEUSSET, Alain LE KER.

Secrétaire de Séance : Bruno DUVAL.

Date de convocation : 06/03/2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 12

Monsieur Le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 – OBJET : PRIX DE VENTE AU M² DU LOTISSEMENT SAINT GONERY

Sur proposition du Maire et suite à l'avis de la commission,

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 5 abstentions (Anne-Françoise PIEDALLU, Marie-Thérèse PRIGENT, Jeannie MINDU, Jean-François CORRE, Gilles HARSCOAT),

DECIDE de fixer le tarif des lots libres précités à 62.50 euros HT le m², la TVA à la marge s'appliquera,

AUTORISE le Maire ou son représentant à donner toutes signatures utiles aux transactions.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

2 – OBJET : SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente les propositions de la Commission des finances pour les subventions 2014 :

Par 9 voix pour et 3 abstentions (Marie-Thérèse PRIGENT, Michel MAGNE, Gilles HARSCOAT), le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions suivantes :

Comité Cantonal d'entraide (0.75€/habitant)	1 050.00 €
Mutuelle coups durs	100.00 €
F.N.A.C.A.	70.00 €
A.N.A.C.R.	70.00 €
Comité d'animation	500.00 €
Comité de Jumelage Etauliers	500.00 €
Club des Retraités	450.00 €
Culture Arts Et Loisirs	500.00 €
Vétérans Football Entente Lizildry	30.00 €
FC Lizildry foot	1 000.00 €
Entente du Lizildry jeunes	600.00 €
Pensionnés Marine Marchande	110.00 €
SNSM Trestel	50.00 €

SNSM Pleubian	50.00 €
Chambre des Métiers Saint Briec (3 apprentis : 100 € X 3)	300.00 €
Bro Dreger Handball (10 enfants)	100.00 €
Tennis Club Tréguier (4 enfants)	40.00 €
Centre Culturel Ernest Renan Tréguier (13 enfants)	130.00 €
Psalette de la Cathédrale de Tréguier (3 enfants)	30.00 €
ATP Tennis Penvénan (2 enfants)	20.00 €
Athletic Club de Penvénan (17 enfants)	170.00 €
ADPC 22 Protection Civile	50.00 €
Ty Mad Zud Coz	20.00 €
A.S. Minihy Tréguier TT (2 enfants)	20.00 €
Saint Briec BMX Côtes d'Armor (2 enfants)	20.00 €
Conseil Général : Fonds d'Aide aux jeunes (0.10€/hab)	135.00 €
ASPTT Lannion (1 enfant)	10.00 €
AST Football (5 enfants)	50.00 €

Total subventions : 6 375.00 €

Pour les associations extérieures : le Conseil Municipal verse 10 € par enfant Plougrescantais mineur inscrit.

L'association "Les Amis de l'Ecole" a fait savoir qu'elle n'a pas de besoin dans l'immédiat, vu ses projets et sa situation financière. En cas de nécessité exprimée par l'association, une demande pourrait être examinée par le Conseil Municipal en cours d'année.

Cette somme (six mille trois cent soixante quinze euros) sera imputée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

3 - OBJET : CAMPING : Compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Gilles HARSCOAT),
Adopte le Compte de Gestion du camping présenté par la Trésorière pour l'exercice 2013.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

4 - OBJET : ASSAINISSEMENT : Compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Gilles HARSCOAT),
Adopte le Compte de Gestion de l'Assainissement présenté par la Trésorière pour l'exercice 2013.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

5 - OBJET : LOTISSEMENT DE COAT HALLEC : Compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Gilles HARSCOAT),
Adopte le Compte de Gestion du Lotissement Coat Hallec présenté par la Trésorière pour l'exercice 2013.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

6 - OBJET : COMMUNE : Compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Gilles HARSCOAT),
Adopte le Compte de Gestion "Commune" présenté par la Trésorière pour l'exercice 2013.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

7 - OBJET : CAMPING : Compte administratif 2013

		Compte Administratif 2013 – CAMPING		
		Dépenses	Recettes	Excédent (+) Ou déficit (-)
Réalizations De l'exercice Mandats et titres	Section de fonctionnement	65 537.06	69 160.70	
	Section d'investissement	42 345.46	19 476.42	
Reports de l'exercice 2012	Report en Section de fonctionnement (002)			
	Report en Section d'investissement (001)	262.49		
Total section de fonctionnement		65 537.06	69 160.70	+ 3 623.64
Total section d'investissement		42 607.95	19 476.42	- 23 131.53
Total réalisations + reports		108 145.01	88 637.12	- 19 507.89

Déficit global de clôture = 19 507.89 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Le Maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Roland PATEZOUR, Président de séance. Nombre de membres présents ou représentés : 11.

Le Conseil Municipal,

Vu l'approbation du Compte de gestion 2013, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (Gilles HARSCOAT), adopte le Compte Administratif CAMPING 2013.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

8 - OBJET : ASSAINISSEMENT : Compte administratif 2013

		Compte Administratif 2013 – ASSAINISSEMENT		
		Dépenses	Recettes	Excédent (+) Ou déficit (-)
Réalizations De l'exercice Mandats et titres	Section de fonctionnement	58 996.31	61 179.29	
	Section d'investissement	39 865.82	35 561.12	
Reports de l'exercice 2012	Report en Section de fonctionnement (002)			
	Report en Section d'investissement (001)		6 628.94	
Total section de fonctionnement		58 996.31	61 179.29	+ 2 182.98
Total section d'investissement		39 865.82	42 190.06	+ 2 324.24
Total réalisations + reports		98 862.13	103 369.35	+ 4 507.22

Excédent global de clôture = 4 507.22 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Le Maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Roland PATEZOUR, Président de séance. Nombre de membres présents ou représentés : 11.

Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation du Compte de gestion 2013, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (Gilles HARSCOAT), adopte le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2013.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

9 - OBJET : LOTISSEMENT DE COAT HALLEC : Compte administratif 2013

Compte Administratif 2013 – LOTISSEMENT COAT HALLEC				
		Dépenses	Recettes	Excédent (+) Ou déficit (-)
Réalizations De l'exercice Mandats et titres	Section de fonctionnement	150.00		
	Section d'investissement			
Reports de l'exercice 2012	Report en Section de fonctionnement (002)		4 484.23	
	Report en Section d'investissement (001)	113 681.11		
Total section de fonctionnement		150.00	4 484.23	+ 4 334.23
Total section d'investissement		113 681.11		- 113 681.11
Total réalisations + reports		113 831.11	4 484.23	- 109 346.88

Déficit global de clôture = 109 346.88 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Le Maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Roland PATEZOUR, Président de séance. Nombre de membres présents ou représentés : 11.

Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation du Compte de gestion 2013, Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (Gilles HARSCOAT), adopte le Compte Administratif lotissement COAT HALLEC 2013.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

10 - OBJET : COMMUNE : Compte administratif 2013

Compte Administratif 2013				
		Dépenses	Recettes	Excédent (+) Ou déficit (-)
Réalizations De l'exercice Mandats et titres	Section de fonctionnement	1 281 862.71	1 466 409.18	
	Section d'investissement	1 092 595.52	839 298.31	
Reports de l'exercice 2012	Report en Section de fonctionnement (002)			
	Report en Section d'investissement (001)		50 287.98	
Total section de fonctionnement		1 281 862.71	1 466 409.18	+ 184 546.47
Total section d'investissement		1 092 595.52	889 586.29	- 203 009.23
Total réalisations + reports		2 374 458.23	2 355 995.47	- 18 462.76

Déficit global de clôture = 18 462.76 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Le Maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Roland PATEZOUR, Président de séance. Nombre de membres présents ou représentés : 11.

Le Conseil Municipal,
Vu l'approbation du Compte de gestion 2013, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (Gilles HARSCOAT), adopte le Compte Administratif 2013.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

11 - OBJET : CAMPING : Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif "Camping" de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **3 623.64 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement du Budget Primitif 2014 : **3 623.64 €**

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

12 - OBJET : ASSAINISSEMENT : Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif "Assainissement" de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **2 182.98 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement du Budget Primitif 2014 : **2 182.98 €**

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

13 - OBJET : LOTISSEMENT DE COAT HALLEC : Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif "lotissement Coat Hallec" de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **4 334.23 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Exécution du virement à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2014 : **4 334.23 €**

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

14 - OBJET : COMMUNE : Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif "Commune" de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **184 546.47 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement du Budget Primitif 2014: **184 546.47 €**

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

15 - OBJET : COMMUNE : Taux d'impositions

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote le maintien des taux suivants pour l'année 2014:

- Foncier bâti	: 21.87 %
- Foncier non bâti	: 62.26 %
- Taxe d'habitation	: 16.62 %

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

16 - OBJET : CAMPING : Budget primitif 2014

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE pour l'inscription des crédits au Budget Primitif 2014

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

17 - OBJET : ASSAINISSEMENT : Budget primitif 2014

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE pour l'inscription des crédits au Budget Primitif 2014.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

18 - OBJET : LOTISSEMENT DE COAT HALLEC : Budget primitif 2014

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE pour l'inscription des crédits au Budget Primitif 2014.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

19 - OBJET : LOTISSEMENT SAINT GONERY : Budget primitif 2014

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 abstentions (Anne-Françoise PIEDALLU, Jean-François CORRE, Gilles HARSCOAT),

VOTE pour l'inscription des crédits au Budget Primitif 2014.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

20 - OBJET : COMMUNE : Budget primitif 2014

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions (Bruno TARDY, Gilles HARSCOAT),

VOTE pour l'inscription des crédits au Budget Primitif 2014.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

21 - OBJET : Convention avec le syndicat d'eau pour l'alimentation - Lot Saint Gonery

Dans le cadre de la viabilisation de 13 lots à usage d'habitation au lotissement Saint Gonéry,

Le Syndicat d'Eau du Trégor nous a fait parvenir 2 devis distincts de travaux pour l'alimentation en eau potable respective des sept lots donnant sur la voie Hent Beg Vilin et des six lots donnant sur la voie nouvellement créée, ainsi qu'un projet de convention relative à la réalisation et à la rétrocession des ouvrages d'alimentation en eau potable à soumettre au Conseil Municipal, afin de valider la commande de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-François CORRE, Gilles HARSCOAT),

Autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention et les devis.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014

22 - OBJET : Emploi (s) d'avenir / CAE

Le maire informe l'assemblée de la possibilité de création d'emplois d'avenir et CAE, à temps complet pour intégrer les services de la Commune et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent territorial,

il précise que ces contrats à durée déterminée seraient conclus pour la période maximale en vigueur, et propose la création de 2 emplois aidés sous cette forme,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 contre (Gilles HARSCOAT) :

- Décide la création de 2 postes en emploi aidés, (emploi d'avenir ou CAE)
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tous actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs et à percevoir l'aide de l'Etat
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération exécutoire le : 18 Mars 2014